

UN ÉTÉ SANS POINT NI COUP SÛR

JUIN 2009 | VOLUME XV, NUMÉRO 2



JEAN-PIERRE TREMBLAY
Vice-président exécutif

Après des hausses de plus de 40 % par rapport aux creux du 9 mars 2009, les marchés boursiers mondiaux ont corrigé de plus ou moins 10 % depuis le début du mois de juin. Tous les spécialistes s'entendent pour dire qu'après avoir trop fortement corrigé au cours de la période précédant le 9 mars, ils s'étaient rétablis à une juste valeur au cours des mois suivants, intégrant même des anticipations de reprise économique. Règle générale, les marchés boursiers augurent des tendances économiques de six à neuf mois d'avance. Or, depuis quelques semaines, il semble que les signes d'une reprise ferme ne soient plus aussi évidents aux yeux des observateurs et qu'au contraire, cette dernière puisse prendre plus de temps que prévu à se concrétiser. C'est dans un tel contexte que les marchés ont « repris » une tendance à la baisse à la fin du mois de mai.

Bien malin et clairvoyant celui qui serait en mesure de prévoir les tendances à moyen et à long termes des marchés boursiers. D'ailleurs, l'été s'avère habituellement une période de ralentissement général au cours de laquelle on assiste à des mouvements brusques ou à des revirements de tendance. Tout porte donc à croire que nous connaissons un été similaire à celui du dernier film de Francis Leclerc, c'est-à-dire « sans point ni coup sûr ». Il ne serait donc pas surprenant que, dans l'attente de signes annonciateurs d'une tendance de fond sur le plan économique, les marchés boursiers fassent au mieux du sur place ou, dans une perspective plus pessimiste, qu'ils poursuivent leur tendance baissière. Dans un contexte aussi incertain, nos conseillers

en placement ont positionné en conséquence les divers portefeuilles des Fonds FMOQ.

Malgré la hausse imposante de 40 % et la baisse qui s'en est suivie, les marchés boursiers demeurent encore très loin de leurs sommets. À titre d'exemple, le principal indice de la Bourse canadienne avoisinait 15 000 points à l'été 2008, alors qu'il se situe actuellement autour de 10 000 points, un écart qui laisse encore beaucoup de place pour des jours meilleurs.

Baisse des honoraires de gestion du Fonds monétaire FMOQ

L'importante chute des taux d'intérêt a entraîné une situation inusitée et sans précédent pour l'ensemble des fonds monétaires disponibles sur le marché : en raison du niveau des taux d'intérêt à court terme, les revenus générés par ces fonds étaient inférieurs au pourcentage des frais de gestion. Cette situation aurait eu comme conséquence de générer un rendement net négatif pour les participants au Fonds monétaire FMOQ et, de ce fait, de provoquer une baisse de la valeur de leurs investissements. Cet état de fait est survenu tardivement pour le Fonds monétaire FMOQ étant donné son faible niveau de frais (0,40 % plus taxe, soit 0,42 %) en regard de la moyenne de ceux de l'industrie (1,02 %). Malgré cela, le rendement 7 jours annualisé du Fonds monétaire FMOQ se situe sous la barre du 0,40 % depuis le 12 juin 2009.

En prévision d'une telle situation, le conseil d'administration de la Société a adopté, lors de sa réunion du mois d'avril dernier, une nouvelle formule de calcul des honoraires de gestion du Fonds monétaire FMOQ qui équivaldront dorénavant à 50 % du revenu hebdomadaire du Fonds, pour un maximum de 0,40 % plus

DANS CE NUMÉRO...

Les conseillers en placement des Fonds FMOQ	4
Mise en garde importante	5
Incorporation, oui ou non ?	6
De plus en plus présents au sein de la communauté médicale	6
Des gestes verts qui comptent	7
Produits à connaître	8
L'histoire en capsule	9
Survol des marchés financiers	10
Valeurs unitaires des parts	11
Frais de gestion	11
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	11
Offre globale de produits et services	12
Pour nous joindre	12

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes ; l'emploi du genre du masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.



ACTIFS EN SANTÉ

la taxe applicable. Ce faisant, le rendement du Fonds monétaire FMOQ ne deviendra jamais négatif du seul fait des honoraires de gestion chargés. Afin de compenser ce manque à gagner, la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* a réduit au minimum ses dépenses d'exploitation et sollicité la contribution de ses fournisseurs, dont le conseiller en placement du Fonds monétaire FMOQ.

En raison de cette décision, et étant donné que tous les fonds monétaires des sociétés concurrentes n'ont pas fait de même, nous sommes sûrs que le Fonds monétaire FMOQ maintiendra sa position de premier quartile quant à son rendement et qu'il demeurera le choix de placement temporaire et sécuritaire privilégié des participants aux Fonds FMOQ.

Primes au rendement et choix restreint

Récemment, à la lecture du prospectus d'une famille concurrente de fonds offerts principalement aux médecins canadiens, nous avons lu avec étonnement que, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la société concernée a versé des primes au rendement déterminées entre autres sur l'établissement de nouvelles relations avec la clientèle et la conservation d'actifs, se situant entre 3,4 % et 78,9 % du salaire du conseiller.

Nous avons également appris, en prenant connaissance d'un article de l'édition du 4 mai 2009 du *National Post*, que cette même société exige maintenant de ses conseillers qu'ils se limitent à offrir leurs fonds maison et uniquement quelques autres familles de fonds.

Ceci signifie que, pour requérir d'autres familles de fonds dans la construction des portefeuilles de leurs clients, les conseillers de cette société doivent dorénavant obtenir une permission spéciale et justifier leur décision. Qu'en pensez-vous ?

Rémunération salariale, neutralité et objectivité

De notre côté, nous croyons que la formule de rémunération à salaire* de nos conseillers, de même que l'accès à la presque totalité des fonds communs de placement offerts au Canada, constituent une garantie de neutralité et d'objectivité en permettant à nos professionnels de construire, avec leurs clients, les portefeuilles qui répondent le mieux à leurs besoins,

à leur tolérance au risque et à leur horizon de placement.

Nous sommes aussi d'avis que, dans un tel contexte, tous nos clients sont en mesure de recevoir les mêmes services de qualité, et ce, peu importe l'envergure de leurs portefeuilles. Qu'en pensez-vous ?

* Nos conseillers peuvent recevoir un boni plafonné à 15 % du salaire et qui est déterminé en fonction de divers critères d'entreprise, et non pas exclusivement axé sur la croissance des actifs.

Attention aux frais de gestion !

À la suite de la forte baisse des marchés au cours de la dernière année, plusieurs de nos concurrents haussent présentement leurs frais de gestion. Peu importe la forme qu'ils revêtent – frais d'exploitation, de gestion ou d'administration –, ces frais se répercutent inévitablement sur les rendements nets et ce sont toujours les participants qui en assument les coûts.

Nous tenons à rappeler que les **seuls** frais chargés à même les Fonds FMOQ sont les honoraires de gestion de 0,95 % (1,00 % avec la TPS), à l'exception du Fonds monétaire FMOQ (voir plus haut), et que ceux-ci sont **parmi les moins élevés au Canada**. Les Fonds FMOQ ne comportent **aucuns autres frais d'exploitation** et seuls les frais d'administration applicables (montant forfaitaire) sont chargés au participant lors d'un transfert direct vers une autre institution financière. Il est important de noter que ces frais de transfert sont généralement remboursés par l'institution financière qui reçoit les placements.

Vocabulaire modifié, mais rien de changé

Vous avez peut-être remarqué que nous utilisons maintenant l'expression « gestionnaire des Fonds FMOQ » lorsque nous parlons de la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.*, et celle de « conseillers en placement » lorsque nous parlons des diverses firmes embauchées pour appliquer les stratégies de placement des Fonds FMOQ (CIBC Gestion globale d'actifs inc., Fiera Capital inc., Investissements globaux Barclays Canada Ltée, etc.).

Ces nouvelles expressions remplacent respectivement les termes « société de gestion » (ou « gérant » des fonds) et « gestionnaire de portefeuille », et ce, en raison d'une modification au *Règlement*

81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Cette modification est entrée en vigueur le 8 septembre 2008.

Nouvelle brochure d'information

Conformément au volet informatif de notre mission, nous publions, à l'intention des participants aux Fonds FMOQ et de la communauté médicale en général, des brochures d'information à caractère financier regroupées dans la série *À propos de...* Cette année, le sujet abordé est le Régime enregistré d'épargne études (REEE) qui est aux études ce que le régime enregistré d'épargne retraite (REER) est à la retraite et qui comporte de nombreux avantages.

Ce document complet présente l'information de base essentielle à la compréhension de ce produit financier fort intéressant ainsi que divers scénarios chiffrés. L'envoi du mois de décembre dernier comprenait un coupon-réponse à compléter afin de recevoir cette nouvelle brochure. Les personnes qui n'ont pas retourné ce coupon et qui souhaitent la recevoir n'ont qu'à prendre contact avec nous. Rappelons que cette publication, de même que celles produites au cours des dernières années**, sont également disponibles et accessibles, en format électronique, dans notre site Internet (www.fondsfmoq.com).

** *Fonds communs de placement – Gestion de placement – Finances personnelles (de A à M) – Finances personnelles (de N à Z) – L'indépendance financière : Accumulation d'un capital-retraite – L'indépendance financière : Utilisation optimale d'un capital-retraite – Régime enregistré d'épargne retraite (REER)*

Régime enregistré d'épargne études (REEE) + Incitatif québécois à l'épargne études (IQEE)

La *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* figure toujours parmi les rares institutions qualifiées pour obtenir, au nom de leurs clients, l'Incitatif québécois à l'épargne études (IQEE). C'est elle d'ailleurs qui a reçu la totalité des demandes formulées en 2008 ! Rappelons que le montant versé peut représenter jusqu'à 250 \$ de subventions gouvernementales additionnelles par année.

Régime enregistré d'épargne invalidité (REEI)

Dans le même ordre d'idées, la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* est aussi

l'une des cinq (5) institutions financières canadiennes à offrir le régime enregistré d'épargne invalidité (REEI), un produit financier qui présente des avantages indéniables pour les personnes admissibles. N'hésitez pas à nous diriger des personnes handicapées qui, selon vous, auraient intérêt à s'en prévaloir. Nous nous ferons un plaisir de les assister dans leur démarche.

Informations semestrielles sur les Fonds FMOQ

Les *États financiers intermédiaires* et le *Rapport de la direction sur les rendements des Fonds FMOQ* pour l'exercice se terminant le 30 juin 2009 seront disponibles au cours de l'été. Puisque les dispositions réglementaires nous permettent de les expédier uniquement aux participants qui en font la demande, nous vous invitons à le faire dès maintenant si vous n'avez pas déjà signifié votre intérêt à recevoir ces documents. Vous pouvez le faire en communiquant avec nous par téléphone, par télécopieur, par courrier ou par courriel. Ces documents seront également accessibles dans notre site Internet (www.fondsfoq.com) ainsi que dans le site du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (www.sedar.com). Peu importe le format (papier ou électronique), nous vous invitons à en prendre connaissance et, le cas échéant, à nous faire part de vos questions et commentaires.

Confidentialité des données préservée

L'ensemble des données contenues dans les dossiers physiques et électroniques de nos participants sont traitées en toute confidentialité. Nous attachons une attention particulière à la sécurité des renseignements qu'ils contiennent et seules les personnes autorisées y ont accès.

Nous tenons également à vous rappeler qu'en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, vous avez le droit de :

- consulter les renseignements personnels vous concernant et, si vous le désirez, d'en obtenir une copie ;
- faire corriger votre dossier ou, si besoin est, de le compléter ;
- faire retirer votre nom de nos listes de sollicitation.

Déménagement ou changement d'adresse électronique

Si vous avez déménagé, changé d'adresse de courriel ou effectué tout autre changement à vos coordonnées personnelles, n'oubliez surtout pas de nous en informer. Vous pouvez le faire en nous retournant le coupon dans l'enveloppe-réponse jointe à ce bulletin, en nous téléphonant, ou encore en nous faisant parvenir un courriel à l'adresse suivante : info@fondsfoq.com. Il y va de votre intérêt, car la Loi sur le Curateur public nous oblige à remettre à Revenu Québec toutes les sommes non réclamées. De plus, dans le cadre de notre politique environnementale, nous souhaitons intensifier nos envois par courriel afin de réduire notre consommation de papier. Merci de votre collaboration.

Tournée des associations affiliées à la FMOQ

Comme par les années passées, nous serons présents, l'automne prochain, aux diverses assemblées des associations affiliées à la FMOQ. Nous attachons beaucoup d'importance à cette tournée qui constitue pour nous une occasion privilégiée de rencontrer les participants aux Fonds FMOQ et de prendre connaissance des préoccupations des membres de la Fédération. Nous remercions les divers exécutifs pour l'accueil chaleureux qu'ils nous réservent année après année, et nous espérons avoir le plaisir de vous y rencontrer en grand nombre.

Visites en région de nos conseillers

Nous poursuivons plus que jamais notre programme de service en région pour les membres de la communauté médicale et leurs proches de l'extérieur des grands centres de Montréal et Québec. Dans le cadre de ce programme, nos conseillers se déplacent régulièrement dans toutes les régions afin d'y rencontrer les participants, et ce, sur rendez-vous. Ces derniers, de même que les médecins et optométristes de la région, sont informés à l'avance du déplacement du conseiller, afin qu'ils puissent prendre rendez-vous avec lui. Saisissez cette opportunité !

Bienvenue aux nouveaux et futurs membres de la FMOQ

Au cours des derniers mois, nous avons eu le plaisir de participer à quelques activités de formation auprès des médecins résidents et, par le fait même, de rencontrer

plus de 150 nouveaux et futurs membres de la FMOQ. Nous tenons à les remercier de leur accueil et à leur rappeler (particulièrement les futurs médecins) qu'il n'est pas nécessaire d'être membre en règle de la FMOQ pour bénéficier de nos services. N'hésitez donc pas à communiquer avec nous pour toute question d'ordre économique ou financier. Nous vous conseillerons avec grand plaisir, et ce, sans aucune obligation de votre part.

Avis aux porteurs et modifications au Prospectus et à la Notice annuelle

Si vous participez aux Fonds FMOQ, vous avez probablement récemment reçu un **Avis important**, par courriel ou par la poste (si nous n'avons pas votre adresse courriel). Cet envoi était obligatoire en vertu des règlements sur les fonds communs de placement en vigueur et d'une dispense obtenue par la Société, qui lui permet de continuer à limiter, au dernier jour ouvrable de la semaine, les transactions sur les Fonds FMOQ, et ce, même si certains d'entre eux contiennent des produits dérivés. **Si vous n'avez pas reçu cet avis, veuillez communiquer avec nous afin que nous puissions vous le transmettre.**

De plus, la *Modification n° 1 au Prospectus* et la *Modification n° 1 à la Notice annuelle*, qui reflètent les mêmes changements, ont également été produites. Ces modifications seront insérées dans tous les nouveaux prospectus et dans toutes les nouvelles notices annuelles remis aux participants. Vous pouvez en obtenir une copie en communiquant avec nous par téléphone, par télécopieur, par courrier ou par courriel, ou encore en consultant notre site Internet (www.fondsfoq.com) ou celui du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (www.sedar.com).

Bonnes vacances !

Nous profitons de ce numéro pour vous souhaiter d'excellentes vacances. Nous invitons toutes les personnes qui souhaitent profiter de cette période d'accalmie pour réviser leurs portefeuilles, à prendre rendez-vous avec un de nos conseillers.

Pendant la période estivale, nos bureaux seront ouverts selon l'horaire habituel, soit de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

LES CONSEILLERS EN PLACEMENT DES FONDS FMOQ



MARTIN VALLÉE, CFA
Conseiller
Représentant en épargne collective
Les Fonds d'investissement FMOQ inc.
Responsable du suivi des gestionnaires
Société de gérance des Fonds FMOQ inc.

Vous avez été nombreux à vous questionner sur le travail des conseillers en placement des Fonds FMOQ lors de la récente débâcle boursière. Nombre de participants tenaient en effet à savoir s'il y avait un capitaine à bord du navire ou si les Fonds risquaient d'être complètement emportés par la tempête.

Sachez qu'il n'y avait pas qu'un seul capitaine à bord, mais bien de nombreuses équipes de spécialistes en placement à l'œuvre, qui n'ont ménagé aucun effort pour amenuiser les impacts de la crise et préparer les Fonds à une reprise éventuelle.

Pour chaque Fonds FMOQ, la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* (le gestionnaire) détermine des objectifs de placement et la stratégie de placement pour les atteindre. Pour ce faire, le gestionnaire choisit plusieurs conseillers en placement externes à qui il confie le mandat de sélectionner des titres (actions, obligations et titres à court terme ou marché monétaire) à inclure dans chacun des Fonds FMOQ. Puisque ceux-ci sont constitués de titres choisis par plusieurs conseillers en placement ayant des styles de gestion différents et complémentaires, il s'ensuit une bonne diversification.

Dès lors, les participants risquent moins de subir les contrecoups des succès d'un seul conseiller en placement qui pourrait s'être trompé dans son analyse d'un secteur économique ou d'un titre en particulier. L'année 2008 a démontré que même de réputés conseillers en placement peuvent mal évaluer l'ampleur d'une crise financière et ses effets catastrophiques sur de nombreux titres. D'importants conseillers en placement ont en effet augmenté leurs positions alors que les titres chutaient en Bourse, prétextant que si le titre offrait une bonne valeur à 100 \$, il était judicieux d'en acheter davantage à 75 \$, puis à 50 \$, puis à 25 \$, etc.

L'exemple de Citigroup est éloquent : l'action de ce géant financier américain

valait plus de 50 \$ à l'été 2007, avant de s'effondrer jusqu'à 1 \$ en mars 2009. Dans le jargon de la gestion de placement, on appelle ce genre de désastre « une torpille ». Ceci signifie qu'un seul titre peut non seulement venir effacer les autres bons coups dans le portefeuille, mais également détruire une longue série de rendements enviables.

Afin de s'assurer d'une bonne diversification, certains conseillers en placement sélectionnent uniquement les titres de plus petites entreprises (petite capitalisation), tandis que d'autres se concentrent sur les plus importantes sociétés (grande capitalisation). Le potentiel de croissance des plus petites entreprises est souvent plus grand, mais aussi plus risqué, ce qui se traduit par des fluctuations plus importantes des valeurs en Bourse. Pour cette raison, on trouve présentement 15 % de titres à petite capitalisation contre 85 % de titres à grande capitalisation dans les différents Fonds FMOQ. Les principaux styles de gestion (valeur, croissance, momentum) sont aussi tous représentés.

Pour chaque conseiller en placement, le gestionnaire a une politique de placement qui précise entre autres la proportion maximale pouvant être investie dans un seul titre, le nombre de secteurs économiques à couvrir, les types de placement à privilégier ou à éviter, ainsi que l'objectif de rendement du mandat. Le conseiller en placement est tenu de respecter la politique et le gestionnaire s'en assure constamment.

Certains conseillers en placement ont pour mandat de répliquer tout simplement le rendement d'un indice donné (gestion indicielle), alors que d'autres doivent répliquer un indice tout en y apportant quelques améliorations visant à battre le rendement d'un indice donné (gestion indicielle plus). Finalement, d'autres conseillers ont beaucoup plus de latitude dans la construction de leurs portefeuilles (gestion active). En contrepartie, une plus value plus importante est généralement exigée de ces derniers afin de compenser

le risque actif, c'est-à-dire une déviation par rapport à l'indice.

Pour connaître du succès, un conseiller en placement à gestion active doit :

- surpondérer les meilleurs secteurs économiques (pétrole, services financiers, soins de santé, etc.), c'est-à-dire augmenter en quantité les titres de ces secteurs dans le portefeuille en tenant compte de leur importance relative ;
- ou
- sélectionner les titres susceptibles de mieux faire dans chacun des secteurs.

Pour y arriver, il s'appuie généralement sur un modèle quantitatif qui n'est ni plus ni moins qu'un filtre permettant de classer les nombreux titres des différentes Bourses en fonction de plusieurs critères (niveau d'endettement, croissance des bénéficiaires, ratio cours/bénéfice, etc.). Pour les titres qui « passent le filtre », une analyse fondamentale s'impose ensuite. Celle-ci comprend plusieurs étapes : rencontre avec la direction, visite chez les clients ou fournisseurs, étude exhaustive des bilans financiers, projections financières en fonction de plusieurs scénarios, situation concurrentielle, etc.

Si certains conseillers en placement privilégient une gestion de type ascendante (*bottom-up*), d'autres optent plutôt pour une gestion de type descendante (*top-down*).

La gestion de type ascendante focalise sur la constitution du portefeuille en analysant d'abord les titres en profondeur en vue de les conserver tout au long du cycle économique. Elle vise la réalisation d'un rendement donné à travers l'ensemble du cycle, au fur et à mesure que le plan d'affaires de l'entreprise est mis en œuvre et que les marchés prennent conscience des bénéfices créés.

La gestion de type descendante assoit le processus de sélection de titres sur une opinion macroéconomique. Le choix des

titres et des secteurs est fortement influencé par l'état du cycle économique (reprise ou ralentissement). Ce style de gestion est susceptible de conduire à d'importantes déviations sectorielles, car certains secteurs font traditionnellement mieux en période de croissance économique (les « cycliques » comme le pétrole et les matériaux), alors que d'autres secteurs font mieux en période de ralentissement (les « défensifs » comme les soins de santé et les biens de consommation).

Comme nous l'avons expliqué dans le dernier numéro (mars 2009), les trois Fonds FMOQ diversifiés ont des répartitions d'actifs différentes. De plus, pour le Fonds omnibus FMOQ, la répartition se fait systématiquement vers la cible désirée, alors que pour le Fonds de placement FMOQ et le Fonds revenu mensuel FMOQ, c'est un conseiller en

placement qui a le mandat de dévier de la répartition cible, en tentant de profiter des occasions qui se présentent.

En conclusion, il y a plusieurs éléments qui différencient les divers mandats de gestion des sept Fonds FMOQ.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les conseillers en placement des Fonds FMOQ, visitez la section « Conseillers en placement » de notre site Internet (www.fondsfmoq.com) ou communiquez avec votre conseiller qui se fera un devoir et un plaisir de répondre à vos questions.

Soyez assuré d'une chose : la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* ne prétend pas être en mesure de prévoir l'avenir ni les rendements de l'an prochain, mais elle s'assure de contrôler ce qui lui est possible de contrôler, soit :

1) la gestion des risques, en confiant la gestion des Fonds FMOQ à une brochette impressionnante de conseillers en placement chevronnés aux styles de gestion différents et complémentaires;

2) ses coûts, ce qui vous permet de bénéficier de Fonds dont les frais de gestion se situent parmi les plus bas de l'industrie et, par le fait même, d'une forte valeur ajoutée dans votre portefeuille.

Dans le prochain numéro, nous verrons comment la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* effectue un suivi serré de la gestion de ses conseillers en placement et comment elle tente constamment d'améliorer ses Fonds en les adaptant à un contexte en constante évolution.

MISE EN GARDE IMPORTANTE

Depuis quelque temps, des clients nous rapportent certaines démarches particulières d'institutions financières concurrentes dont les représentants tentent de mettre en doute, voire dénigrer les rendements des Fonds FMOQ, en présentant des comparaisons plus ou moins fondées et justes dans le but évident d'inciter des participants aux Fonds FMOQ à transférer leurs avoirs vers leurs institutions.

Nous tenons à rappeler que, conformément à leurs objectifs de placement et à leurs stratégies de répartition d'actifs, certains Fonds FMOQ comportent toujours une portion plus ou moins importante de leurs portefeuilles en actions. S'il est vrai que ces titres ont été particulièrement malmenés au cours de la dernière année et que leurs rendements ont influé sensiblement sur ceux des Fonds FMOQ, il faut savoir qu'en contrepartie, la majorité des Fonds FMOQ ont fait très bonne figure. Ils ont en effet continué à se classer parmi les premiers et deuxièmes quartiles des fonds de placement comparables.

Il est important de bien comprendre que les Fonds FMOQ ne peuvent d'aucune façon être comparés aux rendements obtenus par des dépôts à terme ou des certificats de dépôt garanti (CPG), car ils n'appartiennent pas à la même catégorie d'investissements. En d'autres mots, ce serait comparer des pommes et des bananes. Il faut notamment savoir que les fonds de placement affichent des rendements passés, alors que les dépôts à terme et les CPG présentent des rendements à venir pour des périodes prédéterminées.

Maintenant que le gros de la vague d'instabilité des marchés semble être derrière nous, et même si nous ne pouvons pas prévoir l'avenir, nous croyons qu'il est plus sage de ne pas cristalliser ses pertes et de patienter encore un peu, de façon à s'assurer de profiter de la remontée des marchés.

Il est aussi important de ne jamais perdre de vue que les fonds de placement détenant une portion d'actions dans leurs portefeuilles

offriront toujours un potentiel de rendement supérieur à celui des dépôts à terme et des CPG en période de remontée et de croissance. Ce n'est qu'une question de temps. Ne dit-on pas qu'après la pluie, vient le beau temps? La patience est donc de mise.

Si vous êtes victime de démarchage ou de pression de la part d'individus qui, à l'évidence, sont plus préoccupés par leur bien que par le vôtre, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour tirer au clair toute information fondée sur des comparaisons de résultats ou autres entre les Fonds FMOQ et divers types de placements disponibles sur le marché. Comme nous l'avons toujours fait, nous nous engageons solennellement à vous donner l'heure juste sur l'ensemble de vos investissements et les résultats obtenus. Vous serez alors en mesure de prendre une décision éclairée et objective.

INCORPORATION OUI OU NON ?

Que vous soyez en début ou en milieu de carrière, ou que vous pensiez prendre votre retraite au cours des cinq prochaines années, il est important de vous poser quelques questions concernant la pratique médicale en société et ses avantages pour vous, s'il en est. Voici quelques pistes de réflexion :

- Le revenu imposable de votre conjoint est-il inférieur au vôtre ou le deviendra-t-il dans un proche avenir ?
- Avez-vous à charge des enfants majeurs ou sur le point de le devenir, qui n'ont pas de revenus ou qui en ont peu ?
- Assumez-vous les frais d'études de vos enfants majeurs ou qui le deviendront sous peu ?
- En plus de verser annuellement à un REER la cotisation maximale permise, épargnez-vous des sommes additionnelles ? Si oui, sont-elles supérieures à 10 000 \$ par année ?
- Les épargnes et placements accumulés à l'extérieur d'un REER sont-ils supérieurs à 50 000 \$?

Une seule réponse affirmative à l'une de ces questions indique que vous auriez avantage à nous consulter à ce sujet. Notre service de planification financière est à votre disposition pour vous fournir, moyennant des honoraires fixes de 300 \$ plus taxes, une **analyse** de votre situation personnelle. Cette démarche avisée vous permettra de faire un choix éclairé.

Votre société est déjà constituée ?

Bravo ! Vous devriez maintenant vous assurer de tirer pleinement bénéfice des avantages que procure votre société constituée aux fins de regrouper les revenus de votre pratique médicale. Voici quelques questions d'intérêt :

- Maximisez-vous les rendements à court terme des placements de votre société ?
- Connaissez-vous la meilleure combinaison pour votre revenu annuel (salaire, dividendes ou retrait de capital hors REER) ?
- Serait-il plus avantageux que certaines dépenses (automobile, assurance-vie, frais de représentation, bureau à domicile, etc.) soient assumées par votre société ?
- Les placements à long terme de votre société sont-ils investis périodiquement dans des placements fiscalement avantageux pour vous et votre société ?
- À la suite de la constitution de votre société, avez-vous révisé votre testament et votre mandat en cas d'incapacité ?

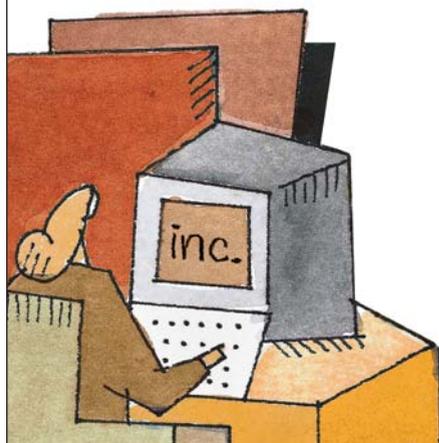
Si vous n'êtes pas en mesure de répondre à une de ces questions, ou si vous avez un doute quant aux réponses à certaines d'entre elles, n'hésitez pas à nous consulter.

DE PLUS EN PLUS PRÉSENTS AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ MÉDICALE

Dans un souci de mieux connaître la réalité et les besoins de notre clientèle et, parallèlement, pour mieux faire connaître les avantages uniques des produits et services que nous offrons aux membres de la communauté médicale et à leurs proches, notre équipe accroît son engagement dans les diverses activités des médecins, futurs médecins et optométristes.

Ainsi, si vous décidez d'organiser une activité regroupant des collègues de la profession, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Il nous fera plaisir d'y participer. Que ce soit pour une présentation concernant la pratique médicale en société (l'incorporation), les divers régimes fiscaux à votre disposition ou l'ensemble des produits et services que nous offrons, il nous fera plaisir d'aller rencontrer votre groupe. C'est gratuit et sans obligation.

Pour plus d'information, il suffit de communiquer avec Mme Martine Payette au numéro 514 868-2082 poste 224 ou au numéro 1 888 542-8597 poste 224.



F O N D S
FMOQ

DES GESTES VERTS QUI COMPTENT

Enveloppe-retour

L'enveloppe-réponse (préalablement adressée et affranchie) incluse dans cet envoi peut être utilisée pour toute correspondance que vous souhaitez nous transmettre. Cependant, dans le but de réduire notre consommation de ressources, cette enveloppe-réponse vous sera dorénavant transmise deux (2) fois par année, soit avec les envois des relevés de placement du 31 décembre et du 30 juin.

Au besoin, n'hésitez pas à nous demander des enveloppes-réponses supplémentaires. Nous nous ferons un plaisir de vous en faire parvenir.

Relevés de placement

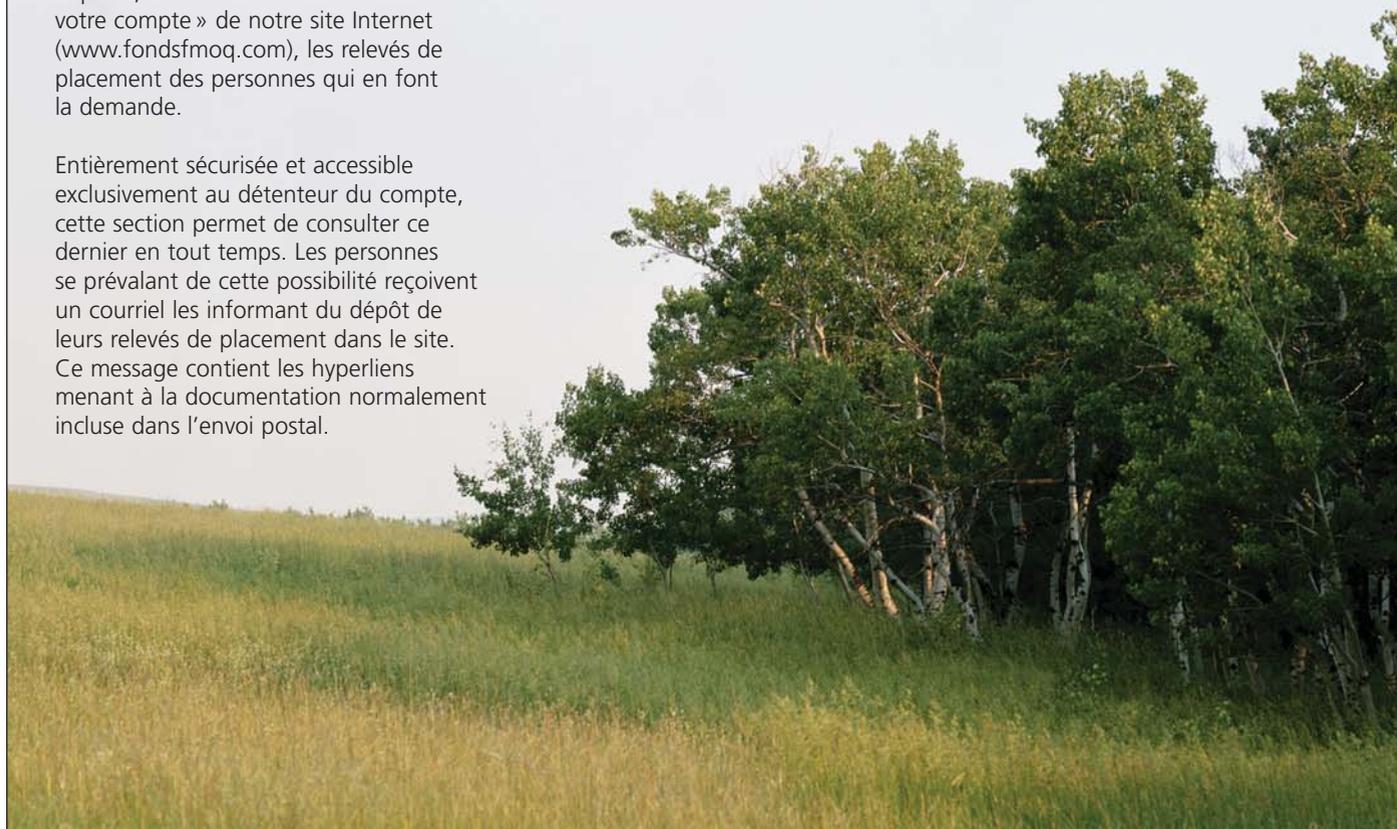
Les participants aux Fonds FMOQ peuvent choisir de ne plus recevoir la version papier de leurs relevés de placement. Nos systèmes informatiques peuvent déposer, dans la section « Accès à votre compte » de notre site Internet (www.fondsfmoq.com), les relevés de placement des personnes qui en font la demande.

Entièrement sécurisée et accessible exclusivement au détenteur du compte, cette section permet de consulter ce dernier en tout temps. Les personnes se prévalant de cette possibilité reçoivent un courriel les informant du dépôt de leurs relevés de placement dans le site. Ce message contient les hyperliens menant à la documentation normalement incluse dans l'envoi postal.

Avis de transactions

Les participants qui le désirent peuvent demander de ne plus recevoir systématiquement un *Avis de transactions* chaque fois qu'ils en effectuent une. Cette option est particulièrement intéressante pour les personnes qui ont adhéré aux prélèvements préautorisés effectués régulièrement.

Si vous souhaitez vous joindre à notre clientèle « verte », il suffit de vous inscrire à notre service de consultation du compte par le biais d'Internet et de signer le formulaire à cet effet. Pour de plus amples renseignements, consultez votre conseiller.



PRODUITS À CONNAÎTRE

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les résidents canadiens disposent d'un nouveau produit financier pour accumuler des capitaux à l'extérieur de leurs régimes d'épargne retraite, et ce, sans jamais avoir à payer d'impôts sur les revenus et gains réalisés.

Caractéristiques :

- disponible pour tout Canadien de 18 ans ou plus ;
- cotisation annuelle limitée à 5 000 \$;
- cotisations non déductibles du revenu aux fins de l'impôt ;
- revenus de placement non imposables, même en cas de retrait ;
- possibilité de report des droits de cotisation inutilisés aux années suivantes ;
- droit de retrait (partiel ou total) en tout temps ;
- possibilité de retour dans le CELI des montants retirés, sans réduction des droits de cotisation ;
- plusieurs options de placement.

CELI ou REER ?

Même si les deux régimes offrent des avantages fiscaux, ils présentent d'importantes différences :

1. les cotisations à un REER sont déductibles du revenu aux fins de l'impôt, mais **pas** celles faites à un CELI ;
2. les retraits d'un REER s'ajoutent au revenu de celui qui les effectue et sont imposés aux taux en vigueur, mais **pas** ceux du CELI ni le revenu gagné dans le compte, qui sont libres d'impôt.

Régime enregistré d'épargne invalidité (REEI)

Avant toute chose, il faut savoir qu'une personne doit recevoir le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) pour être admissible au régime enregistré d'épargne invalidité. Ce nouveau programme mis sur pied par le gouvernement du Canada permet d'obtenir des subventions qui s'accumulent à l'abri de l'impôt. Très souvent comparé au régime enregistré d'épargne études, le REEI est composé de trois principaux éléments :

- **les cotisations** : parents, mandataires et bénéficiaires peuvent cotiser jusqu'au maximum viager de 200 000 \$ pour une seule et même personne. Aucun maximum annuel ne s'applique et les cotisations sont permises jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle le bénéficiaire atteint l'âge de 59 ans ;
- **les subventions** : le régime donne droit à des subventions canadiennes pour l'épargne invalidité (SCEI) à des taux de 100 %, 200 % et 300 % selon le revenu familial net et le montant des contributions, et ce, jusqu'à un maximum viager de 70 000 \$. Le régime peut recevoir des SCEI jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle le bénéficiaire atteint l'âge de 49 ans ;
- **l'aide à l'épargne** : pour les familles à revenus très modestes, un Bon canadien pour l'épargne invalidité (BCEI) pouvant atteindre 1 000 \$ par année, sera octroyé au REEI, et ce, jusqu'à un maximum viager de 20 000 \$. Le REEI est autorisé à recevoir des BCEI jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle le bénéficiaire atteint l'âge de 49 ans.

Pour plus d'information sur ces produits, consultez votre conseiller.

LE CHOIX NATUREL DES OMNIS

Filiale de la FMOQ, la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* a ses racines chez les membres de la FMOQ et elle est le fruit de trois décennies de développement et d'adaptation à leurs besoins et à leurs intérêts. Elle regroupe une équipe multidisciplinaire de professionnels chevronnés dont la mission consiste à offrir, aux membres de la Fédération et à leurs proches, des produits et services financiers à grande valeur ajoutée.



LES LIMITES DU RÔLE DE CONSEILLER DE MÉDECIN DE LA COUR

La « médicalisation » de la société se concrétise entre les années 1280 et 1320. Fortes de la complicité des autorités cléricales et politiques, les universités tentent d'imposer le modèle du praticien. En dépit de l'alliance de l'État ecclésiastique et du médecin, la profession médicale continue à se laïciser, plus particulièrement en Italie où les universités ne sont pas assujetties à la tutelle des évêques.

Tout comme la possession du titre de *magister* ou de *doctor in medicina*, les fonctions de professeur sont considérées comme des garanties de compétence pratique par les dignitaires et la bourgeoisie. Les universitaires carriéristes possédant un titre convoitent le rôle de médecins de la Cour (pontificale, royale ou princière), car en plus d'y traiter des maladies inhabituelles, il est possible d'y tenir un rôle de conseil en régime de vie.

Tout en devenant progressivement des milieux propices à l'émergence de l'idée de prévention, les Cours permettent de renforcer le rôle de conseiller assumé par le médecin et que des épidémies répétitives le contraignent à jouer. Cependant, l'absence de véritables lieux de soins structurés, conjuguée au pouvoir restreint des médecins qui « conseillent » les gouvernants, limite la capacité d'intervention des praticiens sur la santé publique.

Bien qu'il s'avère difficile de mesurer l'impact des épidémies de peste de la fin du Moyen Âge sur l'évolution de la profession, il appert qu'un constat d'impuissance à guérir et à prévenir efficacement ait pu discréditer la médecine universitaire et inciter des patients à se tourner vers des moyens empiriques, d'ordre magique ou mystique.

Source : CALLEBAT, Louis et autres. *Histoire du Médecin*, Flammarion, Paris, 1999, 319 p.



Associé à un courtier de plein exercice, ce conseiller en placement est exclusivement dédié aux clients référés par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* dans le cadre d'une entente de partenariat.

Il compte 20 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.

**REER, FERR ET CELI AUTOGÉRÉS
COMPTE AU COMPTANT
COURTAGE DE PLEIN EXERCICE**

PAUL ANGERS



1440, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 1122, Montréal (Québec) H3G 1R8
angersp@vmbi.ca

Téléphone : 514 954-3636 ou 1 866 954-3636

Télécopieur : 514 954-1038

Membre – Fonds canadien de protection des épargnants

Au cours du second trimestre, les nouvelles économiques ont cessé de se détériorer et plusieurs signes encourageants ont fait surface. Il nous apparaît dorénavant peu probable que nous revivions une période économique similaire à celle des années 1930. Les éléments qui ont contribué à l'économie ont été la hausse de la demande de matériaux de la Chine et l'amélioration des conditions de crédit, alors que les émissions obligataires et la participation des gouvernements ont été croissantes.

Par contre, la hausse de la demande en Chine pourrait être le reflet d'un renflouement des stocks forcé par des taux records de réduction des inventaires au cours des six derniers mois. De plus, l'amélioration des conditions de crédit et la participation grandissante des gouvernements ont mis une forte pression sur les taux des obligations gouvernementales, ce qui pourrait ralentir la croissance de l'économie.

Les gouvernements remplacent le secteur privé dans le ralentissement économique actuel. Les mesures fiscales de stimulation sont sans précédent et les déficits budgétaires augmentent rapidement. Un facteur important dans le succès de cette démarche est la confiance du public et des investisseurs dans les gouvernements. Jusqu'à présent, celle-ci n'a pas été érodée mais nous suivons la situation de près.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

Les banques centrales du monde entier ont poursuivi leur repli vers des taux directeurs minimales. Certaines banques centrales comme la Réserve Fédérale américaine et la Banque d'Angleterre ont eu recours à des méthodes peu orthodoxes d'achat direct d'actifs; la Banque du Canada a élaboré le processus qu'elle emploierait dans le cas où elle jugerait approprié d'avoir recours à de telles mesures. De plus, la Banque du Canada a signifié publiquement son intention de maintenir les taux bas jusqu'en 2010 si l'inflation ne se manifeste pas avant. Les taux d'intérêt en général ont tout de même augmenté pendant qu'ont été lancées des émissions records d'obligations gouvernementales.

MARCHÉS BOURSIERS

Les marchés boursiers ont progressé fortement au cours du trimestre et le pessimisme qui prévalait en début d'année a laissé place à un regain d'espoir. Les marchés émergents comme le Brésil et la Chine ont procuré des rendements encore plus élevés que les marchés développés.

Le dollar canadien a progressé rapidement, tout comme le prix de marchandises comme le pétrole.

À L'HORIZON

Les facteurs déterminants pour nos perspectives sur les marchés de la prochaine année sont la croissance économique, la consommation, le commerce mondial et la confiance du public dans les gouvernements. Pour nos scénarios actuels, nous accordons un peu plus de probabilité à une reprise, dans le cadre d'un cycle normal, favorable aux actifs risqués, qu'à une récession à double creux, qui stimulerait une volatilité élevée au cours des douze prochains mois. Toutefois, nous ne pouvons écarter deux scénarios moins probables, soit un retour de l'inflation, qui nuirait aux obligations et aux actions, ainsi qu'une longue récession, qui produirait des rendements très négatifs.

En conséquence, depuis la mi-juin, nous préconisons une approche défensive qui favorise les obligations et l'encaisse au détriment des actions.

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 26 JUIN 2009

FONDS FMOQ	Année à jour	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
■ Monétaire	0,55	1,97	3,02	3,33	3,22	3,00	3,28	3,82	4,97	10,014
■ Omnibus	6,35	-9,15	-5,49	0,13	1,73	3,20	3,57	7,12	7,48	18,845
■ Fonds de placement	8,45	-7,27	-5,01	0,89	2,46	3,39	2,94	8,12	8,94	19,886
■ Revenu mensuel	13,47	-9,73	-3,91	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	-0,22 (06.10.06)	8,654
■ Obligations canadiennes	2,81	5,48	5,49	4,92	3,25	4,75	s.o.	s.o.	5,52 (16.03.01)	10,876
■ Actions canadiennes	18,03	-25,52	-13,22	-2,91	1,55	3,95	5,38	s.o.	8,84 (31.05.94)	17,315
■ Actions internationales	-3,82	-20,88	-18,87	-8,37	-4,84	-4,15	-3,78	s.o.	1,04 (31.05.94)	6,234

Les Fonds FMOQ sont vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*, cabinet de services financiers. Un placement dans les Fonds FMOQ s'effectue sans frais, mais implique des frais de gestion annuels, prélevés à même les Fonds. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu payable par un porteur et qui aurait pour effet de réduire le rendement net. Les Fonds FMOQ ne sont pas garantis, ni couverts par un organisme d'assurance-dépôts. La valeur des parts fluctue souvent et rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement dans l'avenir. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 0,27 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport; celui-ci ne représente pas un rendement réel sur un an.

IMPORTANT

Les Fonds FMOQ étant évalués le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 12 h le vendredi (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devons reporter lesdites instructions à la semaine suivante.

Concernant les transactions dites électroniques (par Internet) ou impliquant le débit préautorisé sur instructions, l'heure limite est fixée à 10 h.

Nous vous remercions de votre collaboration.

FRAIS DE GESTION AU 31 MAI 2009

Types de fonds	Moyennes de l'industrie	Fonds FMOQ comparables	
Monétaires canadiens	1,02 %	■ Monétaire	0,42 %
Équilibrés canadiens	2,41 %	■ Omnibus ■ Revenu mensuel	1,00 %
Équilibrés	2,45 %	■ Placement	1,00 %
Obligations canadiennes	1,69 %	■ Obligations canadiennes	1,00 %
Actions canadiennes	2,39 %	■ Actions canadiennes	1,00 %
Actions mondiales	2,75 %	■ Actions internationales	1,00 %

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSINIERS* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	26.06.09	Écarts	27.03.09	Écarts	31.12.08	Écarts	26.09.08	Écarts	27.06.08
S&P/TSX (Toronto)	-27,6 %	10 389,76	17,8 %	8 821,06	-1,9 %	8 987,70	-25,9 %	12 126,00	-15,5 %	14 355,21
S&P 500 (New York) **	-17,9 %	1 060,60	4,9 %	1 011,08	-7,8 %	1 096,71	-12,5 %	1 252,85	-3,0 %	1 291,95
MSCI EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	-23,8 %	1 507,18	12,2 %	1 342,80	-10,6 %	1 502,45	-13,0 %	1 727,42	-12,7 %	1 978,00
DEX Univers (obligations canadiennes)	6,6 %	717,20	1,7 %	705,40	0,9 %	699,30	4,0 %	672,40	-0,1 %	672,80

* ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes.

** convertis en dollars canadiens.

La société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* offre toute une gamme de produits et services financiers¹ aux membres de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, de l'Association des Optométristes du Québec ainsi qu'à leurs proches.

ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

Fonds FMOQ²

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales

Autres familles de fonds communs de placement³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

Obligations garanties⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'*Épargne Placements Québec*.

Billets à capital protégé

Vous cherchez un produit hybride alliant la protection du capital à l'échéance avec un rendement potentiel plus élevé qu'un dépôt à terme ? Un billet à capital protégé pourrait répondre à votre besoin. Son rendement est lié à un ou à plusieurs indices boursiers, à un panier d'actions, à un fonds commun de placement ou même à l'évolution du prix de différents produits de base (le pétrole, l'or, le cuivre, etc.).

Grâce à des ententes conclues avec des firmes spécialisées dans la commercialisation et la distribution de produits de placement structurés et alternatifs, nous vous donnons accès aux principales émissions de billets liés.

Dépôts à terme⁵

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme qui sont garantis sous certaines conditions*.

Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

* Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

Régimes autogérés, comptes au comptant, courtage à escompte ou de plein exercice^{6 ou 7}

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies. Investissez dans un REER autogéré ou dans un compte au comptant, ou adhérez au service de courtage à escompte ou de plein exercice.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut Québécois de Planification Financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances).

La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

⁽¹⁾ directement ou par le biais d'ententes de partenariat

⁽²⁾ vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽³⁾ vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* et des diverses sociétés émettrices

⁽⁴⁾ *Épargne Placements Québec*^(M) est une unité administrative du ministère des Finances du Québec

⁽⁵⁾ le capital est garanti, sujet aux limites en vigueur, par les divers régimes d'assurance-dépôts applicables

⁽⁶⁾ offerts par B2B Trust et MRS inc. et ses filiales dans le cadre d'ententes conclues par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽⁷⁾ offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*



Montréal
1440, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 1111
Montréal (Québec)
H3G 1R8

Téléphone : **514 868-2081**
Sans frais : **1 888 542-8597**
Télécopieur : 514 868-2088

Québec
Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 740
Québec (Québec) G1V 4T2

Téléphone : **418 657-5777**
Sans frais : **1 877 323-5777**
Télécopieur : 418 657-7418

Site Internet
www.fondsfmoq.com

Courriel
info@fondsfmoq.com



ACTIFS EN SANTÉ